

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.39

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	19	Pour :	19
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 6 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

Pouvoir(s) : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022.35 en date du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Ester en justice	DEC 12.2024	17/04/2024	Recours à la Société d'avocats BOUYSSOU et associés dans le cadre de la réclamation de la société GOUBERT et LANDES et AUTRES pour la maîtrise d'œuvre du chantier du nouveau foyer municipal	Taux horaire de 230 euros HT.
Tarifification	DEC 9.2024	08/04/2024	Défrichage des terrains pour le compte des propriétaires défaillants	De 120€/h à 170€/h
Demande de subvention	DEC 11.2024	16/04/2024	Demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne - 2 ^{ème} tranche	150 000€/ 956 257,32 € HT
	DEC 13.2024	24/04/2024	Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du plan « 5 000 équipements - génération 2024 » au titre de la fourniture et de la pose de deux buts multisports, compris fondations et traçage du terrain, au sein du nouveau groupe scolaire Rosa Bonheur	5 280 € / 6 600 € HT
	DEC 14.2024	24/04/2024	Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du FIPD 2024 au titre de la sécurisation du nouveau groupe scolaire Rosa Bonheur par la mise en place d'une vidéosurveillance	Entre 2 245,15 € (20%) et 8 980,59 € (80%) / 11 225,74 € HT
	DEC 15.2024	24/04/2024	Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du FIPD 2024 au titre de la sécurisation du cœur de ville par la mise en place d'une vidéosurveillance	Entre 13 371,66 € (20%) et 33 429,16 € (50%) / 66 858,32 € HT

Le Maire,

Gérard ANDRE

